Vol. XL — Saint-Boniface, Manitoba, 18 Octobre 1911. — No. 50

ABONNEMENT

Canada .... $1.50 par année
États-Unis .... 1.50 "
L'étranger .... 2.00 "

TARIF DES ANNONCES

1re insertion, par ligne .... 12 cents
Chaque insertion subséquente .... 6 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et décès seront insérées au prix de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITÉ FRANÇAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

LE MANITOBA

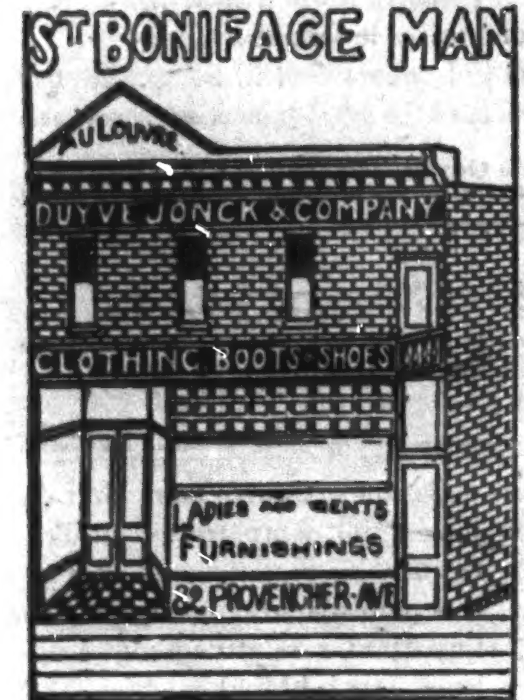
JOURNAL HEBDOMADAIRE.

LE MANITOBA EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ TOUS LES MERCREDIS PAR ANT. GAUVIN, Imprimeur. TELEPHONE 3377

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA. SAINT-BONIFACE, MANITOBA





LES ARMES DE MGR MATHIEU

Voici la description que l'on donne des armoiries que Mgr Mathieu a choisies pour le diocèse de Régina.

D'azur, à la Vierge-Reine, au naturel, manteau d'argent, trônant sur un siège d'or, portant à dextre l'Enfant-Jésus bénissant, à senestre un sceptre d'or, surmonté d'un A. M et d'un chapelet entrelacés; à la bordure cousue de gueules, chargée de quinze roses d'or, 5, 5, 5,; ayant en exergue, comme devise: "Regina Coeli."

Les armoiries personnelles de Mgr Mathieu, seront comme suit:

Tranché d'azur et d'or, à la bande de gueules chargée de trois fleurs de lys d'argent, brochante de l'une à l'autre, accompagnée en chef d'une vierge au Rosaire au naturel, sur un demi-monde d'argent, et en pointe, d'une colombe essorant aussi au naturel, portant une branche d'olivier de sinople. Une liste d'azur porte la devise: "Pacem Domino largiente."

Les ornements extérieurs du second émail, sont supportés par des branches d'olivier, feuillées et fruitées de sinople.

Pour les victimes du cuirasse "Liberte"

La Messe de Requiem célébrée jeudi dernier à la Cathédrale de Saint-Boniface, pour le repos de l'âme des marins qui sont morts lors de l'explosion du cuirassier français "Liberté", a été imposante. Dans le vaste temple décoré de noir, on avait érigé un catafalque enveloppé du drapeau de la France.

La colonie française, la population canadienne-française de Saint-Boniface et de Winnipeg, et plusieurs autres nationalités désireuses de montrer leur sympathies pour la France en deuil, étaient présentes à ce service.

Occupaient des sièges au bas des marches du choeur: Le représentant de l'Agent Consulaire de France, Son Honneur le Maire de la Ville de St. Boniface la magistrature, des représentants de la Milice canadienne, M. le député de St. Boniface, les Echevins de la Ville, les Consuls des diverses nationalités, etc.

La Messe a été chantée par Dom Antoine Chalumeau, Curé de Notre-Dame de Lourdes, avec, comme diacre, le Révérend Père Charles Loriot, missionnaires de Chavagnes, et sous-diacre, M. l'abbé Messier, de la Cathédrale. Au choeur on remarquait: Monseigneur Dugas, le Révérend Père Supérieur des Trappistes de St. Norbert, M l'abbé Cherrier, curé de l'Immaculée conception, M. l'abbé Jolys, curé de St. Pierre, le Révérend Père Dandurand, O. M. I., M. l'abbé Messier, Aumonier de l'Hôpital, M. l'abbé Béliveau, M. l'abbé Prud'homme.

Le sermon de circonstance a été fait par M. l'abbé Jolys. M l'abbé Jolys, qui est un prédicateur éloquent et un Français de naissance, a prononcé une magnifique et touchante allocution. Il a appelé les bénédictions de l'Eglise sur les marins morts au service de la patrie L'assistance a été très impressionnée et un grand nombre de personnes ont versé des larmes.

Sous la direction habile du Professeur Salé, la Maitrise de la Cathedrale, assistée d'une chorale de dames, a interprété la messe grégorienne.

Une collecte a été faite pour les enfants des marins décédés. Les quêteuses étaient Mesdames Collon et Deniset!

Benediction et Inauguration de l'Hopital-General

DE VEGREVILLE

5 Oct. 1911—L'inauguration de notre Hôpital-Général a eu lieu tel qu'annoncée le 4 octobre. A 7½ hrs Sa Grandeur Mgr Legal célébrait la Sainte Messe dans la chapelle et procédait à la bénédiction, accompagnée des Révs. PP. Leduc et Lacombe, Vic. Gen. Etaient présents: Les Sœurs de la Charité qui prennent soin de l'institution; les Sœurs de la Providence, qui ont la direction du pensionnat et de l'école de la paroisse; Révs. M. Pilon, de Notre-Dame de Lourdes; Goutier, de Vermillion; Leduc, de Brosseau; Therrien, de St-Paul; Daridon, de Strathcona; Garnier et Bernier, de Vègreville A 10 hrs. Son Honneur le Lieutenant Gouverneur arrivait par le train d'Edmonton et était reçu à la gare par le Maire de la Ville, le Dr. Goodwin, le député Holden et le curé de la paroisse, et a été conduit en automobile par M. Dobbins à l'Hôpital où l'attendait Mgr Legal accompagné des Révs. PP. Leduc et Lacombe Vic. Gén. et de la population.

Une heure fut employée à visiter l'établissement, puis la réception officielle eut lieu dans l'une des grandes salles où les docteurs étaients réunis. Les docteurs présents étaient: Dr. Park, Président du Conseil Médical de l'Alberta; Dr. Goodwin, Maire de la Ville; Dr. Field; Dr. Couillard; Dr. Monkman; Dr. Arthur; Dr. Whillan; Dr. Hardy.

Après les souhaits de bienvenue présentés par le Rév. A. Bernier, Son Honneur le Lieutenant Gouverneur, Mgr Legal, le Dr. Park, le Père Lacombe, le Père Leduc, le Maire de la Ville le Rév. J. Garnier, et le député Holden, adressèrent la parole à l'assemblée. Les chants "O Canada" et "God Save the King" furent ensuite chantés, puis des rafraichissements furent servis par les dames de la paroisse.

Durant l'après-midi les docteurs tenaient dans le parloir du Couvent une réunion médicale à laquelle assistaient le lieutenant-gouverneur, Mgr Legal, le député Holden, le Maire de la Ville, le Rév. Père Lacombe, le Président de la Chambre de Commerce Maxwell et le Rév. A. Bernier.

Il serait difficile de donner le résumé de tous les discours prononcés, cependant nous aimons à noter la bienveillance avec laquelle le Lieutenant-Gouverneur parla des œuvres de miséricorde accomplies par les religieuses dans la province, les paroles de Sa Grandeur Mgr Legal sur la charité telle que pratiquée envers tous dans nos institutions, les encouragements donnés par le vénérable P. Lacombe, le vieux missionnaire de l'Ouest depuis 60 ans; le Rév. P. Leduc qui est originaire d'Evron (France), nous a dans son discours racouté l'histoire des Soeurs de la Charité d'Evron explique leurs oeuvres et fait remarquer que le Père Vègreville dont notre colonie s'est honoré du nom, bien que le vénérable Père n'ait jamais eu le plaisir de voir notre mission, était lui-même originaire d'Evron.

Le Dr. Park dans son discours au nom du Corps Médical, après avoir visité l'hôpital avec les docteurs, ne craint pas de dire que nous avons l'un des meilleurs hôpitaux de la province; il fait spécialement l'éloge de la salle d'opération, des système de chauffage, d'aérage et de protection contre le feu; à sa connaissance notre hôpital est le seul dans l'Alberta à avoir une terrasse sur toute l'étendue du toit, chose nécessaire à tous les hôpitaux à son avis; l'hôpital d'isolation lui semble aussi réunir toutes les conditions nécessaire à cette oeuvre importante.

Le journal local "Vegreville Observer" dans son compte rendu très bienveillant adresse aux Soeurs de la Charité ses éloges et ses encouragements Dès le début de l'oeuvre ce journal a été un ami sincère que nous aimons à remercier encore. Le livre des Visiteurs a été signé par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, Sa Grandeur Mgr Legal et les autres Visiteurs de marque.

LE CURÉ DE VÈGREVILLE





Mercredi, 18 Octobre 1911

EN MARGE D'UN PROCES

Il vaut probablement mieux s'abstenir de commenter le procès de la Commission scolaire de Union Point, tant que l'affaire sera en délibéré.

Mais on peut bien exprimer le regret que de tels événements puissent se produire. On peut bien surtout signaler la position précaire de l'enseignement du français dans notre province.

Quand on songe que ce sont des Français qui découvrirent ce pays; que ce sont des missionnaires français qui firent les premières civilisations: que ce sont les Métis français qui furent les pionniers du sol, on est attristé de penser qu'il faille tant de combats et tant de procès pour assurer à nos petits canadiens l'enseignement de la langue française dans les écoles.

Dans un article qui s'inspire visiblement de l'incident de Union Point, le *Free Press* assimile le *status* du français au *status* de tous les langages quelconques parlés au pays par les divers immigrants.

C'est aux catholiques de langue française à refuser de se laisser traiter de la sorte.

Tout regrettable qu'il soit, le procès de Union Point aura ses bons côtés.

Il aura au moins cet avantage de faire définir par un jugement, qui sera forcément élaboré, la situation actuelle de nos écoles bilingues.

Le règlement de 1897 est défectueux, imparfait, insuffisant; mais il nous reconnait tout de même le droit à l'enseignement bilingue pour toute école où il y aura au moins dix élèves de langue française. C'est peu de chose, mais c'est au moins cela. Et ce peu de chose il convient de le défendre avec détermination.

L'article du *Free Press* se contente ostensiblement de poser les faits et de conclure aux inconvénients que ce système d'enseignement bilingue peut comporter dans une province où tant de nationalités différentes peuvent en réclamer légalement l'application.

La loi est formelle en effet. La clause 10 de l'Acte de 1897 dit:

Lorsque dix élèves dans une école parleront le français ou une autre langue autre que l'anglais, comme langue maternelle on donnera l'enseignement à ces élèves en français ou dans telle autre langue, et en anglais, en suivant le système bilingue.

Le *Free Press* n'a pas voulu aller jusqu'au bout de sa pensée, mais son article, en termes précis, veut dire ceci:

Amendons l'Acte des Ecoles de manière à uniformiser davantage l'enseignement.

C'est-à-dire que, s'il fallait se rendre à pareil conseil, il faudrait non-seulement se contenter du règlement de 1897 mais encore restreindre l'effet de la clause qui nous permet, quoique dans une mesure déjà trop restreinte, d'enseigner le français dans les écoles.

Quand on lit attentivement ce règlement de 1897 on s'aperçoit que ses auteurs ont voulu nous mettre sur le même pied que les autres races d'immigrants afin de pouvoir à un moment donné prétexter la complexité du système pour l'abolir.

A cette menace il n'y a, il ne saurait y avoir qu'une réponse: la langue française a en ce pays des droits qui étaient antérieurs à 1870; qui ont été reconnus par la Puissance à l'entrée du Manitoba dans la Confédération; qui sont passés dans les statuts de la province et qui, en dépit des lois de 1890 et de 1897, ont été proclamés par un décret du Conseil Privé.

La législature provinciale a le droit d'être généreuse ou parcimonieuse à l'égard des nouveaux venus, mais à l'égard du français elle est tenue de respecter un *pacte*.

Nous avons dit plus haut que notre seule réponse aux attaques faites contre le français est la proclamation des textes qui garantissent l'enseignement du français dans les écoles. Nous nous trompons, il y a une autre réponse, qui, à notre avis, sera toujours plus éloquente et mieux comprise que la simple énonciation de nos droits. Cette réponse, c'est le suffrage électoral.

Son Altesse Royale le Duc de Connaught

GOUVERNEUR GÉNÉRAL DU CANADA

Arthur-William-Patrick-Albert, duc de Connaught et Comte de Sussex, est le troisième fils de la Reine Victoria. Il est né à Londres le 1er mai 1850. Après avoir fait ses études à Woodwich, il embrassa la carrière militaire. En 1868, il entre dans le génie comme lieutenant; l'année suivante il passe dans l'artillerie, et il devient capitaine en 1871.

Créé duc de Connaught et comte de Sussex le 26 mai 1874, il prit séance à la Chambre des Lords le 8 juin suivant.

Le 13 mai 1879, il épousait la princesse Marguerite-Louise de Prusse, troisième fille de Frédéric-Charles.

Le duc de Connaught est un soldat qui aime ardemment son métier, et c'est dans la carrière des armes que depuis l'âge de 18 ans, il n'a cessé de servir son pays. Après avoir parcouru l'échelle des grades, il est devenu Général de Brigade en 1880 et Maréchal en 1902.

Il a fait du service dans les différentes colonies de l'Empire. Commandant d'une division lors de l'expédition d'Egypte, il se distingua à la bataille de Tel-el-Kebir, le 13 septembre 1882, où Arabi Pacha fut vaincu, et cette victoire valut aux Anglais le protectorat de l'Egypte.

Commandant de l'armée de Bombay de 1886 à 1890; commandant du district sud en Angleterre de 1890 à 1893; commandant à Aldershot de 1898 à 1900, il alla ensuite faire du service en Irlande pendant quelques mois.

En janvier 1903, il représenta le roi Edouard VII, son frère, au Durbar de Delhi, dans l'Inde. L'année suivante, il était nommé inspecteur général des forces militaires d'Angleterre, puis en 1907 Commandant en Chef et Haut Commissaire dans la Méditerranée.

En 1910, il représentait le roi à l'ouverture du premier parlement de la Confédération sud-africaine.

Il y a quelques semaines, le roi Georges V le nommait Gouverneur-Général du Canada, conformément au désir maintes fois manifesté par son père le roi Edouard.

LES GOUVERNEURS GÉNÉRAUX DEPUIS LA CONFÉDERATION

Le Duc de Connaught est le dixième Gouverneur-Général du Canada, depuis la Confédération. Ses prédécesseurs furent:

Lord Monck, C. C. M. G.—Nommé le 1er juin 1867.—Entré en fonction le 1er juil. 1867.

Lord Lisgar, C. C. M. G. (Sir John Young)—Nommé le 20 déc 1868.—Entré en fonction le 2 fév. 1869.

Lord Dufferin, C P., C. C. B., C. C. M. G.—Nommé le 22 mai 1872.—Entré en fonction le 25 juin 1872.

Marquis de Lorne, C, C., C. C M. G., C. B.—Nommé le 5 oct. 1878.—Entré en fonction le 25 nov. 1878.

Marquis de Lansdowne, C. C M. G.—Nommé le 18 août 1883—Entré en fonction le 23 oct. 1883.

Lord Stanley de Preston, C. C B.—Nommé le 1er mai 1888.—Entré en fonction le 11 juin 1888.

Lord Aberdeen, C C., C. C. M. G.—Nommé le 22 mai 1893.—Entré en fonction le 18 sept. 1893.

Lord Minto, C. C. M. G.—Nommé le 30 juil. 1898.—Entré en fonction le 12 nov. 1898.

Lord Grey, C. C. M. G.—Nommé le 26 sept 1904.—Entré en fonction le 10 déc. 1904.

Notre prochain sénateur

La mort de M. Noé Chevrier crée une vacance au Sénat.

Le *Manitoba* demande au gouvernement Borden de se rappeler que ce siège appartient, de par une longue tradition, à un Canadien-français.

Nous ajoutons que nous n'avons aucune raison de douter de l'esprit de justice du nouveau cabinet fédéral; par conséquent nous prenons sur nous de rassurer ceux qui ont craint que ce fauteuil ne passât à un titulaire d'une autre nationalité.

LE GENERAL DE CHARETTE

L'HÉROIQUE COMMANDANT DES ZOUAVES EXPIRE À L'AGE DE SOIXANTE-DIX-NEUF ANS

Une brève dépêche reçue à Montréal le 9 oct. et datée de Chateauneuf, (Ille-et-Vilaine), transmettait une nouvelle qui causera partout où bat un cœur catholique et surtout dans le Canada français, un deuil profond et universel. Le général Athanase de Charette, l'immortel héros de Patay venait de rendre le dernier soupir.

M. le baron Athanase de Charette de la Coutrie naquit en 1832. Il appartenait à une famille où l'héroïsme était passé à l'état de tradition et qui avait fourni à la cause royaliste l'illustre chef de l'insurrection vendéenne. Chez les de Charette l'esprit de foi pouvait seul rivaliser avec le dévouement aux Bourbons. Aussi en 1860 fut-il un des premiers à répondre à l'appel du Souverain Pontife pour repousser l'odieuse agression du général Cialdini. Nommé lieutenant colonel du régiment des zouaves pontificaux, il assista à la sanguinaire tuerie de Castelfidardo où 45,000 Piémontais écrasèrent les 8,000 défenseurs du Saint-Siège. Cette première défaite ne le rebuta pas. Il resta quand même au service du Pape et en 1867 il prenait une part active à la bataille de Mentana où il repoussait l'attaque des chemises rouges de Garibaldi. C'est lui qui avec le colonel Allet accueillait l'année suivante les quatre détachements que le Canada français envoyait au secours de l'Eglise. Lorsque le gouvernement impie de Victor Emmanuel résolut de consommer son iniquité en portant une main sacrilège sur la Ville Eternelle il était encore là et ce n'est que l'ordre de Pie IX qui put l'amener à déposer les armes devant le spoliateur triomphant.

Cela se passait le 4 septembre 1870. A la même heure la France subissait aussi le joug d'un vainqueur supérieur en nombre. Vaincue à Wissembourg, à Reischoffen et bientôt écrasée à Sedan, la Patrie de Charette faisait appel au dévouement de tous ses fils.

Le lieutenant colonel de Charette accourut offrir ses services et ceux de ses zouaves pour la défense de son pays. Ces services furent acceptés avec empressement et c'est alors que le régiment des zouaves connu sous le nom de "Volontaires de l'Ouest" accomplit des prodiges d'héroïsme tels qu'ils arrachèrent des cris d'admiration des Allemands eux-mêmes. Placé sous les ordres du général de Sonis le baron de Charette rivalisa de courage et d'intrépidité avec son chef. Blessé à Patay dans cette inoubliable nuit du 2 décembre 1870 il fut promu général de brigade à titre d'auxiliaire.

Après la guerre, le général de Charette fut élu député des Bouches-du-Rhône. Il n'avait pas sollicité ce mandat mais les électeurs venaient spontanément lui offrir de siéger dans les conseils de la nation. Mais le général de Charette n'avait que peu de confiance dans la politique. Peut-être aussi ses sentiments royalistes lui inspiraient-ils quelque répugnance à faire partie d'une Assemblée qui quelques années plus tard devait sacrifier la royauté à la république. Toujours est-il qu'il refusa le mandat qu'on lui offrait pour ne plus vivre qu'au milieu de ses souvenirs. Ces souvenirs, il les rassembla en un volume tout vibrant de foi et de patriotisme intitulé: Souvenir du régiment des zouaves pontificaux, notes et récits."

Le baron de Charette avait une prédilection particulière pour ses zouaves canadiens. Ceux-ci le lui rendaient bien d'ailleurs. A deux reprises différentes il traversa l'Atlantique pour venir rendre visite aux Larocque, aux Hughes, aux De-Montigny, aux Drolet et à tous ces généreux défenseurs du Pape. Il fut accueilli au Canada comme un triomphateur.

Depuis lors il s'était retiré dans sa résidence de Basse-Motte en Vendée. Avec lui disparaît à la suite des Pimodan et des LaMoricière un survivant de cette épopée glorieuse et fière où les vainqueurs jalousent les vaincus. Avec lui disparaît l'un des hommes les plus universellement admirés, l'un des fils les plus dévoués de l'Eglise catholique et de la patrie française.

LE DEVOIR

Les funerailles de l'hon. M. Chevrier

Les funérailles de l'hon. sénateur Chevrier ont été imposantes.

Le deuil était conduit par MM. Horace et Isidore Chevrier ses fils, et par M. R. L. Chevrier son frère.

Un long cortège funèbre accompagna le corbillard depuis la résidence du défunt 106, rue Balmoral, Winnipeg, jusqu'à la cathédrale de St. Boniface.

On remarquait des tributs floraux en grand nombre.

La messe de requieum a été chantée par le R. P. Cahill, provincial des Oblats, avec comme diacre M. l'abbé Prud'homme et comme sous-diacre M. l'abbé Poitras.

Sous la direction du Professeur Salé, la chorale a donné une admirable musique.

Les porteurs étaient: L'hon. Juge Prendergast; l'hon. Juge Prud'homme; M. J. P. Molloy, M. P., Dr O'Donnell, J. Robinson et Geo. W. Peck.

Feu M. Remi Poulin

La mort de M. Rémi Poulin a causé de vifs regrets à Saint-Boniface et à Winnipeg.

Le distingué ingénieur du Transcontinental s'était fait ici de nombreux amis. On l'aimait pour son caractère, et on l'admirait pour sa compétence professionnelle.

M. Poulin avait 55 ans; il était né à Montebello, dans la province de Québec. Il a fourni comme ingénieur une carrière qui lui avait fait une réputation considérable dans tout le Canada.

Il est venu à Winnipeg en 1907 et depuis cette date avait été chargé du district "F" de la construction du Grand-Tronc-Pacifique, c'est-à dire de cette partie de la ligne qui va de Winnipeg à Nepigon.

Des vastes bureaux du Transcontinental à Saint-Boniface, M. Poulin dirigeait, avec une grande assiduité et une grande autorité, un personnel nombreux.

Malade depuis déjà assez longtemps, ce n'est que samedi le 7 octobre que M. Poulin se sentit gravement atteint par le cancer qui lui rongeait l'estomac et prit le chemin de l'Hôpital de Saint-Boniface. Ce fut une agonie de quelques jours. Les chirurgiens pratiquèrent en vain deux opérations; samedi à trois heures du matin M. Poulin rendit l'âme.

Il avait épousé en 1893 mademoiselle Emeline Christin, d'Ottawa, qui lui survit, ainsi que deux jeunes enfants.

La dépouille mortelle a été exposée samedi et dimanche à la résidence du défunt, Crescent Court; à 4 heures il y eut chant du *libera* à l'église St. Ignace et départ pour l'Est, où le corps du regretté défunt a été inhumé dans le cimetière de la famille, à Montebello.

La procession funèbre qui a conduit le cercueil à l'église était fort nombreuse; les tributs floraux et spirituels ont aussi été remarqués.

M. l'abbé Poulin, de la province de Québec, frère du défunt, a fait le voyage à Winipeg pour assister le mourant

Nous offrons à madame Poulin et à la famille l'expression de nos très vives sympathies.

Pour remplacer le "Liberte"

ON OUVRIRA UNE SOUSCRIPTION NATIONALE EN VUE DE CONSTRUIRE UN AUTRE CUIRASSÉ

Paris, 13.—M. Lampué, doyen d'âge du conseil municipal et conseiller du quartier du Val-de-Grâce, vient d'avoir une heureuse idée.

Pour redonner à la marine de guerre française l'unité que lui a fait perdre la catastrophe du "Liberté", M. Lampué va proposer au conseil municipal de Paris, dès sa séance de rentrée, de s'inscrire pour une somme de 100,000 francs, en vue de la reconstruction d'un nouveau cuirassé de même tonnage.

La proposition de M. Lampué sitôt connue, a été accueillie avec enthousiasme par les conseillers présents à l'hôtel de ville.

Les fetes anti-chretiennes de Rome

La protestation contre les fêtes italiennes signée par les catholiques de langue française du diocèse de St. Boniface sous les auspices de la Société St-Jean-Baptiste de Manitoba, a été transmise aux autorités ecclésiastiques. Elle portait 17200 signatures.

C. O. F.

A une assemblée de la Cour Taché, No 252 de l'Ordre des Forestiers Catholiques la résolution suivante a été adoptée:

Proposé par le Frère Syndic Toupin appuyé par le Frère Syndic Chaussé qu'il soit résolu:

1er Que la Cour Taché No. 252 de l'Ordre des Forestiers Catholiques appris la mort de Madame Napoléon Bétournay, soeur des Frères J. Ernest et Médéric Cyr et belle-soeur des Frères Joseph Senez et J. A. Prendergast.

2ème La Cour prie les Frères éprouvés a accepter ses profondes sympathies.

3ème Que copie de cette résolution soit transmise aux Frères éprouvés et à la presse

Le Bazar

Le bazar de l'Hospice Taché se poursuit depuis dimanche avec un bel entrain. Le concert d'inauguration a été splendide. Demain soir, jeudi, il y aura grand banquet et l'on s'attend à une affluence considérable.

Reunion de Canadiens-francais

Vendredi le 27 octobre aura lieu aux salles "Young Men's Libéral Club" un grand concert musical et littéraire offert au public de langue française de Winnipeg par les membres du cercle Taché de l'Alliance Nationale de Winnipeg.

Ce concert aura pour but de récréer nos compatriotes et d'effectuer le recrutement des nôtres pour discuter des questions importantes relativement à notre avenir national.

Inutile de solliciter le concours de toutes les personnes de langue française de cette ville, car cette réunion sera d'un très grand intérêt pour nous tous.

DECES

On annonce le décès, à l'Islet, Québec, de M. Valmont Bernier, frère de madame Joseph Bernier, de Saint-Boniface. M. Bernier avait dix-neuf ans et venait de terminer ses études à Toronto

LE RECENSEMENT

Le recensement officiel du Dominion donne les chiffres suivants:

Canada	7,081,869
Manitoba	454,691
Winnipeg	135,430
St. Boniface	7717

Le dernier recensement municipal de Saint-Boniface donnait un chiffre de 8,035.

Les rapports ne sont publiés que de ce matin Nous donnerons plus de détails mercredi prochain.

Les Artisans Canadiens-français

Depuis longtemps les prêtres qui dans notre Ouest Canadien français s'occupent de la colonisation cherchent un moyen de réunir les forces dispersées des nôtres en groupant autour des paroisses établies les nouveaux arrivants. Un travail considérable a déjà été fait pour attirer vers nous le trop plein de la province de Québec. Ce travail a eu un succès relativement considérable, mais pour que ce succès soit permanent il faut que les prêtres et les plus influents parmi les catholiques de langue française établissent une organisation de protection au triple point de vue matériel, moral et patriotique.

Ce besoin d'organisation, qui se fait sentir partout est sur le point de devenir une réalité grâce à la Société des "Artisans Canadiens-français."

En effet pour répondre à ce besoin pressant la Société exclusivement catholique et Canadienne-française des "Artisans" a prié l'ex-Président M. J Victor Desaulniers et l'aumônier général M. le chanoine LePailleur de faire un voyage d'étude sur le travail à faire parmi nous dans l'Ouest. Un programme itinéraire a été tracé par le dévoué missionnaire colonisateur de l'Alberta, M. l'abbé Ouellette. Les délégués sont à l'œuvre depuis 15 jours et ont tenu des réunions dans 12 paroisses canadiennes-françaises de l'Alberta.

Ces conférences ont eu un retentissement considérable dans tous les autres groupes de nos compatriotes qui n'ont pas eu l'avantage d'être favorisés de ces conférences.

Les délégués sont actuellement dans la Saskatchewan et seront la semaine prochaine dans le Manitoba. Partout où ils vont ils sont reçus à bras et à cœurs ouverts par nos populations, car la société exclusivement catholique et canadienne-française semble réunir toutes les conditions de protection qui nous manquent et dont nous sentons le besoin depuis longtemps. Protection matérielle par les assurances sur la vie, assurances dont peuvent jouir les femmes et les jeunes filles âgées de plus de 16 ans aussi bien que les hommes et les jeunes gens. La situation financière de cette société reposant sur les bases les plus solides possibles nous donne plus de garanties que n'importe quelle société neutre ou mixte. Protection morale et religieuse, car la société est exclusivement catholique; les catholiques pratiquants peuvent seuls en faire partie; l'argent de la so-

ciété n'est employé qu'aux oeuvres d'éducation ou de charité catholique; protection nationale, car l'entrée n'est réservée qu'aux personnes de langue française, canadiens, français, métis, belges, acadiens, ou autres de race de langue et de mentalité françaises

Nous avons eu l'avantage ici à Végreville d'avoir la visite des deux éminents conférenciers et en leur exprimant ici notre reconnaissance, nous leur exprimons publiquement le souhait de les voir venir établir dans notre paroisse une succursale de la Société des Artisans Canadiens-français. Ce sera pour nous un moyen puissant d'organisation de propagande nationale et une véritable école où nos paroissiens prendront cet esprit public de dévouement et de générosité envers nos concitoyens et surtout envers les nouveaux arrivants.

L'impression produite par l'exposé si clair du but des Artisans Canadiens-français, par M. J. Victor Desaulniers au point de vue de la protection de nos intérêts matériels, et les vibrants appels du chanoine LePailleur au point de vue de la protection de notre foi et de notre langue mérite plus qu'une simple mention; nous y reviendrons mais nous devrions dire le bien que ces deux conférenciers nous ont fait ici, avant qu'ils n'aillent au Manitoba, afin d'inviter nos compatriotes des paroisses qui auront l'avantage de les recevoir, à se rendre en foule à leurs assemblées. Nous reviendrons sur le sujet dans une prochaine correspondance, car il nous paraît de la plus haute importance.

UN CANADIEN-FRANCAIS.

Où prendre un beau Homestead

Beaucoup de Canadiens tant de nos provinces de l'Est que des Etats-Unis font ordinairement de long voyages dans l'Ouest, qui les obligent à faire de grosses dépenses, dans l'unique but de se choisir une belle demi-section de terre, dans l'espoir de se faire une meilleure situation et, pour la plupart, s'en retournent bien découragés.

Il n'y a rien d'étonnant à cela; car ils s'en vont à l'aventure chercher du beau terrain sur des places où tout ce qu'il y a de beau et de bon est pris depuis longtemps; ou se fient trop à des enjôleurs, qui vivent au dépens de ceux qui les écoutent, leur promettant de leur montrer de belles terres et les mènent sur des buttes interminables.

D'autres vont là-bas, bien loin au nord d'Edmonton et jusqu'à la Rivière la Paix, où sauf deux ou trois petites places, il est impossible de faire la culture du blé, parce qu'il y gèle presque tous les mois de l'année. L'hiver le froid descend jusqu'à 60 degrés sous zéro.

Aussi il n'est pas surprenant que ces chercheurs de bonne terre s'en retournent tout à fait découragés, après avoir vainement dépensé leur argent.

Mais alors où aller chercher une bonne terre? Venez au sud de Swift Current, à la Rivière Blanche, où déjà plusieurs Canadiens ont pris du beau et bon terrain.

Il y a encore une centaine de belles demi-sections à prendre. Venez donc visiter la contrée, dès que vous l'aurez vue, j'en suis persuadé à l'avance, vous y trouverez chacun cette belle demi-section que vous désirez tant et vous retournerez auprès des vôtres satisfait et sans grosses dépenses.

La contrée est belle, agréable; elle est traversée par la Rivière Blanche et sous peu elle sera desservie par deux voies ferrées. Aujourd'hui, l'illusion n'est plus possible. C'est la seule place où il reste encore un peu de bon terrain à prendre. Si vous ne vous hâtez pas dans deux mois tout sera pris par les Américains qui arrivent nombreux pour prendre ce qui reste encore pour la culture. Il y a du charbon mais peu de bois.

En arrivant à Swift Current allez demander les plans des Township 1, Rang 12.
Townships 4, 5, 6 et 7, Rangs 14.

Demandez la résidence de M. l'abbé Passaplan; s'il est absent, allez chez M. Métivier, là on vous fournira les renseignements nécessaires.

ABBÉ C. PASSAPLAN.

AVIS

Le Gérant du Consulat Général de France à Montréal rappelle aux jeunes Français nés en 1891, et à ceux qui, nés les années précédentes, auraient été omis, qu'ils doivent, conformément à la loi militaire réclamer leur inscription sur les Tableaux de Recrutement, établis en Chancellerie, qui seront arrêtés le 15 Novembre 1911.

Il engage fortement, dans leur intérêt, ceux qui ne l'ont déjà fait, à se mettre au plus tôt, en rapport avec le Consulat Général, 71 Avenue Viger, Montréal, ou tous les renseignements relatifs à leur inscription leur seront donnés.

Winnipeg, 10 Oct. 1911.
Par ordre
L'Agent Consulaire
Capitaine A. ANDRÉ.

MORTGAGE SALE

of valuable
FARM PROPERTY

Under and by virtue of the Powers of Sale contained in a certain memorandum of mortgage under the Real Property Act, which mortgage will be produced at the time of Saie, there will be offered for sale by

PUBBLIC AUCTION

ON SATURDAY, THE 18TH. DAY OF NOVEMBER, A. D. 1911, at the hour of twelve o'clock noon AT THE AUCTION ROOMS OF HERBERT GRAY, at the corner of Notre-Dame and Albert Streets, in the City of Winnipeg, in the Province of Manitoba, the following property, that is to say:

The most Easterly Six (6) chains in width of the South West quarter of section two (2), in township twelve (12) and range three (3) West of the Principal Meredian in Manitoba, containing twenty-four acres more or less.

Tha Vendor is informed that there is a good frame building upon the property.

The property will be offered for sale subject to a reserved bid

TERMS OF SALE—Two hundreddollars ($200.00) of the purchase mony to be paid down at the time of sale and the balance in accordance with the terms and conditions which will then be made known by the Vendor.

For further particulars, apply to
Messrs Dubuc&Dubuc. Vendors Sollicitors
27 Canada Life Building.
Winnipeg, Manitoba.

Dated at Winnipeg, Manitoba, this 13th. day of Octob r 1911.

MANITOBA
La Terre des Bonnes Occasions

Voici seulement quelques-uns des avantages offerts par la province de Manitoba, prouvant que ceux qui désirent améliorer leur condition devraient chercher à s'établir dans son territoire

POUR LE FERMIER.

La fertilité du sol et ses conditions de climat ont donné à la province de Manitoba une renommée mondiale comme productrice du blé dur No. 1.

Aux fils de ces fermiers, la province de Manitoba offre une éducation agricole gratuite dans un collège agricole comme on n'en trouve pas de meilleur sur tout le continent américain.

POUR L'ARTISAN ET LE TRAVAILLEUR

Il y a des industries florissantes dans plusieurs villes qui progressent rapidement et le travail est bien payé dans toutes les branches de métier qui demandent de l'habileté ou non. Il y a une demande illimitée pour le travail.

POUR LE FINANCIER

Il y a du pouvoir électrique abondant à de bas prix pour les manufactures ou autres objets. Des terres fertiles. Des ressources naturelles variées et illimitées. Des facilités de trasport suffisantes. Des villes nouvelles se développant rapidement. Tout cela offre au talent, au capital et à l'énergie des occasions et des rapports nulle part égalés et au-dessus des espérances les plus élevées

Nous vous invitons tous à venir partager notre prospérité continue et notre grandeur future.

Pour plus d'informations adressez-vous à:
JAS. HARTNEY, 77 York St., Toronto, Ontario.
JOS BURKE, Logan Ave, Winnipeg, Manitoba.
A. A. C. LARIVIERE, 22 Bâtisse de l'Alliance, Montréal Québec.
J. F. TENNANT, Gretna, Manitoba.
J. J. GOLDEN,
Député Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration
Winnipeg, Manitoba

Chez Nous et Autour de Nous

—Vente pour taxes ce matin à l'hôtel-de-ville. Ventes rapides et faciles.

—On demande une servante. S'adresser à Madame Hormidas Béliveau, 187 Rue Dumoulin, Saint-Boniface.

—On demande une bonne servante sachant le français. S'adresser à M. J. A. Dupuis 707 rue Main, Winnipeg.

—Aux lecteurs du *Manitoba*: s'il vous plait, nous faire parvenir le montant de votre abonnement qui est déjà dû.

—On demande une servante ou une jeune fille. S'adresser à M. Paul Bernier, 60 Avenue Provencher, St-Boniface.

—A LOUER—Maison moderne, 150 Rue Notre-Dame St. Boniface. S'adresser à Guilbault & Co., Avenue Provencher.

—Il y aura une assemblée des membres de la Société St. Adélard, dimanche prochain le 22 courant à l'issue des vêpres.

—On demande un jeune homme parlant le français et l'anglais pour ouvrage de bureau. S'adresser à Charette, Kirk, Co., Ltd, rue des Meurons, St-Boniface.

—A Vendre ou à Louer 12 lots sur la rue Dubuc. Il y a sur cette propriété une grande étable, 2 bâtisses et un puits artésien. S'adresser à Méderic Cyr, 170 rue LaVérendrye, St-Boniface.

—Nous avons le regret d'annoncer la mort de M. Michel Conway, l'encanteur bien connu de Winnipeg M. Conway est mort jeudi dernier. C'est une perte sérieuse pour les catholiques de Winnipeg.

—L'article de notre première page de la semaine dernière, intitulé: "Bénédiction de la Nouvelle Maison Vicariale" était une reproduction des *Cloches de St. Boniface*. Nos typographes ont oublié d'indiquer ce renvoi.

—Avis aux voyageurs: Les personnes désireuses de faire le voyage en Europe feront bien de s'adresser à M. Cléophas Marcoux, agent canadien du C. P. R qui est autorisé à vendre des billets sur toutes les lignes traversant l'Océan

—A Louer ou à Vendre deux maisons neuves,rue des Meuron, complètement modernes, livrables le 15 octobre 1911. Prix de vente $4500, avec termes faciles; loyer $25 par mois. S'adresser à Théo. Bertrand, 198 rue Aulneau. Téléphone 9068.

—LOTS à VENDRE—Sur les rues Provencher et DesMeurons, depuis $20 à $60 du pied. Aussi une terre à 25 milles de Winnipeg, canal Springfield, 2 milles de la station du G. T. P., termes faciles. S'adresser à M. Auguste Gay 71, rue Masson, St-Boniface.

—Des instructions ont été données à la Police de la ville d'amener devant le magistrat tous les automobilistes qui font de la vitesse dans nos rues. L'abus est devenu criant. On pourrait, par la même occasion, interdire le bicycle sur les passerelles de nos ponts.

—Au Théâtre Walker on joue cette semaine le grand drame "Mother". Les journaux font des éloges de cette pièce renommée et jouée par d'excellents acteurs La semaine prochaine une comédie anglaise "The Earl of Pawtucket" jouée par Laurence d'Orsay. Pour le jour de fête d'actions de grâce "Don".

—On peut s'inscrire dès maintenant pour l'étude de la sténographie, clavigraphie, tenue des livres, correspondance, anglais, français, piano, etc,. Magnifique position assurée a tout élève qui complète le cours. Méthodes rapides, enseignement individuel, cours du jour et du soir. Prix modérés. Une visite est sollicitée. J. W. Poisson, 75 Notre-Dame Est, Winnipeg.

—Le "Catholic Club" de Winnipeg se propose cette année encore d'organiser des parties de patin durant la saison d'hiver. Un comité composé d'un membre pour chacune des neuf paroisses de Winnipeg et St. Boniface, a été chargé de toutes les questions de détails. Un patinoir sera probablement réservé pour l'usage exclusif du Club, une fois par semaine. Le Club devra fournir aux autorités du Patinoir une garantie assez considérable. L'objet de ces soirées est visible: c'est de grouper la jeunesse catholique; et les initiateurs du projet croient que ces soirées suivies d'une réunion au Club, sont de nature à promouvoir les bonnes relations qui doivent exister entre toutes les paroisses.

J. M. Copeland, de Dayton, Ohio, acheta une bouteille du Remède Chamberlain pour la Toux, pour son petit garçon, qui avait le rhume, et avant que la bouteilles ne fut vidée. l'enfant était guéri. Est-ce que ceci ne vaut pas mieux que payer un compte de cinq piastres au médecin. En vente chez R. A. McRuer, St. Boniface.

AVIS

Les personnes dont les noms suivent sont priées de faire connaître leur adresse à l'Agence Consulaire de France, Chambre 11, 364 Rue Main, Winnipeg, Man.

MM. Allanic, Mathurin, Marie; Ambroise, Félicien, Maurice; André, Jules; Avesque, Joseph, Marie, Etienne; Bailly, Louis, H.; Benic, Pierre; Bertho, Patern, Marie; Bidan, Louis, Marie; Bouchot, Adolphe. Français, Joseph; Bouffard, Adolphe, Emile; Brachat, Joseph, Arsène; Burnouf, Joseph, Eugène; Chamayou, Emile; Oathelain, Fidèle; Clastres, Pierre; Clerc, Gaston, Jules; Comte, Roland, Prosper, François; Cullieron, de Lacour, Jules, Marie; Dubois, Alphonse, Henri; Duclos, Eugène, Marie, François; Dumas, Henri, Louis, Durand, Henri, Marius; Etcheparre, Pierre; Fourcade-Moulias, André; Floux, Marie, Wilfrid, René; Garnier, Jules, Cyprien; Gondre, Auguste, Alexandre; Geoffroy, Lean, Louis, Auguste; Grazelle, Paul; Gruyelle, Henri, Louis; Kermadon, Joseph; Joubeau, Eugène, Charles, Auguste; Jugand, Maurice, Séraphin; Le Hegarat, Charles; Lavarenne, Albert; Le Bouleh, Joseph, Marie; Le Coq, Auguste; Le Dalle, Jean; Lefort, Pierre; Lehoucq, Emile, Henri; Lemoine, François, Célestin, Marie; Le Pichon, Vincent, Ambroise, Marie; Maille, Jules; Marsouin, Louis, Marie, François; Martin, Marius; Michel, Aenri; Monvoisin, Alexandre; Nicholas, Félix, Louis, Marie; Nongue, Léon; Paquelin, Eugène, Irénée; Payen, Christophe; Payzan, Jean, Barthélémy; Perrier, Théophile, Albert; Ralle, Charles; Riccaz, Joseph, Marie; Roaldes, Guillaume, Marie, Georges; Robert, Louis, Joseph, Albert; Roche, Jean, Alfred; Roche, Paul, Jean; Roth, Auguste; Servetre, Ernest, Auguste; Servetre, Eugène; Siohan, François; Taridec, Auguste; Tetu, Maurice, Eustache, Ernest; Toussaint, Joseph, Arthur, Jean; Vautrelle, Louis, Edouard; Veillard, Eugène, Camille; Vasseur, Nestor, Sully; Vincent, Charles, Edouard; Warnet, Raoul, H.; du Bec Crespin de Treogat, H., E., M., J.; Mommaerts, Francis; Lecuyer, Marie, Baptiste, Gustave; Kissel-Maillet, René.

Winnipeg, Oct. 1, 1911.

L'Agent Consulaire:

CAPT. A. ANDRÉ.

Communique

La première réunion des séries de parties de Pitro qui doivent se continuer tous les mardis à 8 heures du soir, dans les salles de l'Eglise du Sacré-Coeur à Winnipeg, a dépassé toutes les prévisions que l'on avait faites sur son succès.

Il a été véritablement charmant de voir l'entente amicale et la franche gaieté qui ont régné pendant cette trop courte réunion.

Comme, en outre des prix de séries, les Dames de Ste-Anne ont la gracieuseté d'en offrir à toutes les réunions, Madame E. Flyne a été l'heureuse gagnante et M. Joseph Mousseau le non moins satisfait gagnant de cette première partie. Les vaincus, qui ne désespèrent pas de prendre leur revanche un autre soir, se sont trouvés également des gagnants, car ils ont tous emporté le plus agréable souvenir de cette soirée vraiment familiale et canadienne française.

Que ceux qui n'ont pu assister à la partie du premier mardi pensent à la date du mardi 17 octobre, et sera pour eux une délicieuse soirée en perspective.

X..

Chronique de la Province

NÉCROLOGIE

Il y a une semaine qu'une de nos bien-aimées compagnes Melle M. Champagne succombait aux douleurs d'une pénible maladie. Elle s'était toujours distinguée en classe par sa belle conduite; elle était l'exemple du travail constant à l'étude, d'une sincère et franche piété. Aussi Dieu s'est contenté de ce petit nombre d'années, et Il a voulu la faire jouir sans plus de retard du bonheur sans mélange de là-haut.

Depuis longtemps déjà, cette jeune fille était atteinte d'une maladie qui ne pardonne pas, cependant elle se berçait de l'illusion d'une lente convalescence...à 17 ans il en coûte toujours de mourir...

Se voyant de plus en plus faible dut faire son sacrifice, et elle fit généreusement.

Le soir du 8 octobre Dieu trouva cette âme assez purifiée pour la retirer de la terre, à 4 hrs et demi, entourée de deux religieuses et de sa respectable famille elle rendait sa belle âme à Dieu.

Les funérailles furent imposantes; il y eut diacre et sous-diacre. Les religieuses et élèves assistèrent au service, et sont allées conduire la dépouille mortelle de cette chère disparue jusqu'à sa dernière demeure.

Aux parents en deuil nous offrons nos plus sincères sympathies et leur disons de se consoler car du haut du ciel leur enfant les aime plus que jamais.

COMMUNIQUÉ.

Ste-Anne 16 oct. 1911.